



PRÉFET DE L'EURE

Secrétariat général

Direction des élections,
de la légalité et de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Projet d'extension de la zone d'activités concertée « ECOPARC IV »

Communauté d'agglomération Seine Eure Communes d'Heudebouville, Fontaine-Bellenger et Vironvay

Le préfet de l'Eure fait savoir que par arrêté n°DELE/BERPE/19/1421, il a prescrit une enquête publique concernant le projet d'extension de la zone d'activités concertée « ECOPARC IV » présenté par la communauté d'agglomération Seine-Eure. Cette enquête se déroulera sur le territoire des communes d'Heudebouville, Fontaine-Bellenger et Vironvay. Elle est préalable à l'autorisation environnementale, à la déclaration d'utilité publique et parcellaire.

L'enquête se déroulera pendant **34 jours consécutifs du mercredi 8 janvier 2020 à 9h00 au lundi 10 février 2020 à 17h30.**

Pendant ce délai, le dossier comprend notamment, l'étude d'impact, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de Normandie. Il est consultable sur le site internet de la préfecture de l'Eure <http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/consultations-et-enquetes-publiques/Enquetes-Publiques> et à la préfecture de l'Eure sur support papier et sur un poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture. Il sera également déposé aux mairies d'Heudebourg, Fontaine-Bellenger et Vironvay, où toute personne intéressée pourra le consulter aux jours et heures habituels d'ouverture et formuler éventuellement ses observations sur les registres ouverts à cet effet. Les observations pourront également être adressées avant l'expiration du délai d'enquête fixée au lundi 10 février 2020 à 17h30, par courrier adressé au commissaire-enquêteur à la mairie d'Heudebouville, **siège de l'enquête**, ou par voie électronique à : pref-projet-ecoparc4@eure.gouv.fr en précisant à l'attention du commissaire-enquêteur afin d'être annexées aux registres d'enquête et y être consultables.

Monsieur Jean-François BARBANT, gestionnaire de pharmacie est désigné en qualité de commissaire-enquêteur par la présidente du tribunal administratif de Rouen, pour diligenter cette enquête.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations lors des permanences aux mairies de :

– Heudebouville	le mercredi 8 janvier 2020	de 9h00 à 12h00,
– Fontaine-Bellenger	le mardi 21 janvier 2020	de 16h00 à 19h00,
– Vironvay	le mardi 28 janvier 2020	de 16h00 à 19h00,
– Heudebouville	le lundi 10 février 2020	de 14h30 à 17h30.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au responsable du projet et aux mairies concernées pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête. Dans les mêmes conditions de délais, le rapport ainsi que les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables sur le site internet de la préfecture de l'Eure.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont une autorisation environnementale, une déclaration d'utilité publique ainsi que la cessibilité des terrains nécessaires au projet. Les décisions correspondantes seront prises par le préfet de l'Eure par voie d'arrêtés préfectoraux.

Toute information complémentaire concernant le projet pourra être obtenue auprès de la communauté d'agglomération Seine Eure – Hôtel d'agglomération – 1 place Thorel – 27400 LOUVIERS.

Le présent avis est affiché aux mairies d'Heudebouville, de Fontaine-Bellenger et de Vironvay ainsi que sur le lieu prévu pour la réalisation du projet.

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général de la préfecture


Jean-Marc MAGDA